

## **COMMUNIQUE DE REPRISE DES COURS DES LE 10 JANVIER 2022**

Chères et Chers Élèves, Parents, Professeurs,

Nous espérons vous trouver en bonne forme, malgré le contexte actuel, et sommes de tout cœur avec celles et ceux que la pandémie a touchés, de près ou de loin.

Voici les règles de protection sanitaire à appliquer dans l'ensemble des écoles de musique cantonales reconnues par le canton du Valais :

### **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE A PARTIR DU 10 JANVIER 2022**

1. Tous les enseignants doivent porter le masque en tout temps.
2. Le port du masque est obligatoire pour tous les élèves de musique dès la 5H (dès 8-9 ans) et pour les élèves adultes.
3. Une distance de sécurité de trois mètres devra être maintenue pendant toute la durée de l'enseignement pour les cours de chant et d'instruments à vent, qui ne permettent pas de porter un masque.
4. L'enseignement en groupes, ateliers et musique d'ensemble, jusqu'à 10 élèves (respect de la règle des dix personnes, enseignant-e compris-e) reste possible, aux mêmes conditions (port du masque obligatoire et distance de 3 mètres pour les élèves de chant et d'instruments à vent).
5. L'enseignement en groupes, ateliers et cours de musique d'ensemble de plus de 10 élèves, impliquant la participation d'élèves âgé(e)s de plus de 20 ans, n'est possible que si toutes et tous les élèves sont vacciné(e)s ou guéri(e)s (2G), aux mêmes conditions (port du masque obligatoire et distance de 3 mètres pour les élèves de chant et d'instruments à vent).
6. Une attention particulière sera portée à l'aération régulière – plusieurs fois par leçon – des salles de classe.
7. Les personnes qui accompagnent les jeunes élèves au cours sont priées de rester à l'extérieur des bâtiments.
8. Les personnes présentant des symptômes sont instamment priées de rester chez elles et de se faire tester dans les meilleurs délais.
9. Les instruments utilisés par plusieurs personnes pendant la journée seront nettoyés entre chaque leçon.

Sion et Viège, le 7 janvier 2022.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension et votre collaboration !

**Association des Écoles de Musique du Valais**

*Nicolas Schwery, Président AEM-VS*

*Amadé Schnyder, directeur amo*

*Thierry Debons, directeur CCM*

*Stéphanie Küffer Weber, directrice EJMA-Valais*